

**Règlement Challenge des services**  
**de la sécurité des Pistes 2022**

ARTICLE 1

Ce 1<sup>er</sup> challenge pyrénéen est ouvert aux membres employés de la sécurité des pistes des stations du massif pyrénéen: Pisteur secouriste alpin et/ou nordique, d'ameurs, et patrouilleurs. Les pisteurs des stations espagnoles ainsi que nos retraités sont les bienvenus. Les frais d'inscription des participants s'élève à ..... Par personne pour l'ensemble des 3 jours d'évènement. Si vous souhaitez prendre part au repas de gala une participation supplémentaire de .... Euros vous sera demandé.

ARTICLE 2

Les participants doivent se munir d'une assurance de responsabilité civile. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être impliqués pour des risques personnels civils ou pénaux.

ARTICLE 3

Pour garantir le bon déroulement de cet évènement (hébergement, lots, podium...) les participants s'engage à s'inscrire à ce challenge au plus tard le 7 Mars 2023. Avant, c'est encore mieux ! La réservation du logement est à la charge des participants.

ARTICLE 4 – épreuve barquette

Course de barquette en catégorie homme ou femme ou mixte. Les embarcations seront chargées et la ligne d'arrivée doit être franchie avec les 4 éléments (barquette, 2 pisteurs et la charge) sous peine de disqualification ou de pénalités. Epreuve en une seule manche chronométrée avec une reconnaissance, un changement de pilote à mi-parcours sera obligatoire

#### ARTICLE 5- GEANT

Course chronométrée en 2 manches avec une reconnaissance. L'ordre de départ de la première et seconde manche : filles/vétérans/séniors à la première manche l'ordre de départ dans chaque catégorie est tiré au sort. A la seconde manche, les départs seront inversés par rapport aux résultats de la première.

#### ARTICLE 6- Epreuve sprint ski de fond

Course par équipe de 2. Départ en ligne en style libre. Classement homme/femme.

#### ARTICLE 7- Epreuve damage

Epreuve individuelle, exercice de précision lame et parcours.

#### ARTICLE 8

Pour les épreuves de barquette, ski de fond, géant et damage plusieurs équipes par station sont possibles

#### ARTICLE 9

Le classement pour le trophé station sera remis à la station qui aura obtenu le cumul de point le plus haut. A chaque épreuve, le classement de chaque concurrent ou de chaque équipe définira le nombre de point acquis.

#### ARTICLE 10

Les organisateurs se réserve le droit de disqualifier ou de pénaliser toute équipe ou participant pour comportement anti-sportif .

#### ARTICLE 11

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute épreuve en cas de condition nivo/météo défavorables.

## ARTICLE 12

Les repas sont compris dans les frais d'inscription des participants ( 1 sandwich le midi et le buffet froid le soir), excepté le repas de la soirée de gala.